



**REGLES DE SELECTION
EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK
2022**

**MARATHON
Senior, -23 ans et -18 ans**

Table des matières

A. Préambule	3
B. Organisation de la compétition de sélection senior, moins de 23 ans et moins de 18 ans	3
1. <i>Compétition de sélection – date et lieu</i>	3
2. <i>Conditions administratives de participation.....</i>	3
3. <i>Règlement de la compétition</i>	3
4. <i>Mode de classement.....</i>	3
C. Programme prévisionnel d’actions :.....	4
D. Propositions de sélection	4
1. <i>Préambule</i>	4
2. <i>Composition des équipages :.....</i>	4
3. <i>Proposition de sélection pour les World Games Birmingham 2022</i>	4
4. <i>Proposition de sélection pour le championnat d’Europe.....</i>	4
4.1. <i>Sélection pour la courte distance (Short Race) :</i>	5
5. <i>Proposition de sélection pour le championnat du Monde.....</i>	5
E. Diffusion des règles de sélection et des listes de sportifs sélectionnés	5
F. Règles de sélections 2023	5

A. Préambule

L'ensemble des informations et règles de sélection données dans ce document sont conditionnées par l'évolution de la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Dans le cas où l'une des compétitions prévues dans ce document serait annulée ou déplacée du fait de la lutte contre la propagation du virus, ces règles de sélection de l'équipe de France de marathon 2022 ne seraient plus valables.

L'objet de ce document est de formaliser les règles de sélection qui permettront d'identifier les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de victoire de l'équipe de France Marathon lors des échéances terminales de la saison sportive internationale 2022.

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique Nationale.

La performance individuelle et le niveau d'exigence d'un événement international majeur, demeurent les principales références sur lesquelles reposent les principes de sélections.

Le travail quotidien reste une priorité dans la formation et la préparation des sportif.ves pour qu'une majorité de pagayeur.euses français.es présentent un niveau individuel conforme aux exigences internationales de notre discipline.

Les règles de sélection sont l'élément constitutif des collectifs de l'équipe de France. Outre leur fonction de sélection, elles participent à préparer les sportif.ves à remplir les objectifs de l'équipe de France.

B. Organisation de la compétition de sélection senior, moins de 23 ans et moins de 18 ans

1. Compétition de sélection – date et lieu

La compétition de sélection de l'équipe de France de marathon 2022 se déroulera le samedi 30 avril et dimanche 1^{er} mai 2022 à Decize (58) (horaires selon le programme des courses).

2. Conditions administratives de participation

- Être licencié.e à la FFCK et né.e avant le 01/01/2007,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- Avoir envoyé et payé dans les temps aux organisateurs son inscription pour la compétition.

3. Règlement de la compétition

La compétition se déroulera selon le règlement national Marathon en vigueur. Toutefois, et dans le respect de ces règles, le format de la course se conformera autant que faire se peut au standard international (concernant les distances et les nombres de portages).

4. Mode de classement

Pour les catégories « junior », « moins de 23 ans » et « senior », le classement sera celui des épreuves de monoplaces sur la course longue lors de la compétition de sélection.

Dans le cas où des sportif.ve.s de différentes catégories (junior, senior, moins de 23) seraient alignés dans la même course, afin de pouvoir évaluer et comparer les performances, un classement différencié par catégorie d'âge servira de support à la sélection.

C. Programme prévisionnel d'actions :

- Du 11 au 12 juillet 2022 : World Games – Birmingham (USA)
- Du 21 au 24 juillet 2022 : Championnat d'Europe – Silkeborg (DEN)
- Du 29 septembre au 02 octobre 2022 : Championnat du Monde – Ponte de Lima (POR)

D. Propositions de sélection

1. Préambule

Les sélections nominatives sont arrêtées par le Directeur Technique National après avis du manager Marathon.

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative et des compositions d'équipages différents des classements issus des présentes règles de sélection. Il peut aussi minorer ou majorer les effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve ou des résultats obtenus au cours du programme d'actions.

La validation des sélections nominatives sera conforme aux règles communes applicables aux sélections des collectifs des équipes de France. Chaque sportif.ve sélectionné.e sera tenu.e de participer à l'intégralité du programme d'actions 2022 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un.e sportif.ve ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, de santé, sélection pour une autre échéance internationale d'une autre discipline, autre motif), le.a sportif.ve suivant.e au classement des courses de sélections pourrait être sélectionné.e pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

La performance obtenue lors du championnat d'Europe prime sur le classement de la course de sélection. Aussi, le.a remplaçant.e d'un.e sportif.ve absent.e sur le championnat d'Europe pourra, en cas de performance significative, passer titulaire pour le championnat du Monde.

2. Composition des équipages :

Dans les catégories « junior » et « senior », chaque sportif.ve retenu.e à partir du classement des épreuves monoplaces lors des courses de sélections sur la course longue peut être sélectionné.e pour composer les équipages qui seront engagés dans les épreuves internationales. La responsabilité de la composition des bateaux d'équipage de l'équipe de France incombe au manager marathon. Les compositions d'équipages sont modifiables jusqu'à l'échéance terminale.

3. Proposition de sélection pour les Word Games Birmingham 2022

Pour la catégorie « Senior », la proposition de sélection de l'équipe de France sera établie à partir du classement de la compétition de sélection. Dans cette catégorie et sur ces deux épreuves, 1 sportif.ve pourra être sélectionné.e.

4. Proposition de sélection pour le championnat d'Europe

Pour les catégories « junior », « moins de 23 ans » et « senior », la proposition de sélection de l'équipe de France sera établie à partir des classements de la compétition de sélection. Dans ces catégories, de 0 à 6 sportif.ves par catégorie pourront être sélectionnés.

L'effectif des sportif.ves qui pourra être proposé pour participer au championnat d'Europe sera fonction du niveau de performance par épreuve, de la densité à l'intérieur de l'épreuve, des possibilités d'inscriptions internationales (0 à 2 bateaux par catégorie) et des moyens de l'équipe de France.

L'analyse des performances obtenues lors de la compétition de sélection prendra en compte des comparaisons inter-catégorielles. La catégorie Kayak Hommes Senior sert de référence.

4.1. Sélection pour la courte distance (Short Race) :

Au regard du classement et des possibilités d'inscriptions sur le championnat d'Europe 2022, pourront être sélectionné.es pour le championnat d'Europe 2022 de Short-Race :

1. Des sportif.ves sélectionné.es en équipe de France 2022 à l'issue des courses de sélections sur la longue distance.
2. Des sportif.ves médaillés lors du championnat du Monde senior 2021.

Pour ces sportif.ves, la sélection pour les épreuves de courte distance (Short Race) pour le championnat d'Europe sera fonction du classement de la Short Race de la Sélective Nationale Short race des 18 et 19 juin 2022 à Valenciennes (59).

5. Proposition de sélection pour le championnat du Monde

La proposition de sélection de l'équipe de France sera établie à partir de l'analyse des performances des sportifs « junior », « U23 » et « senior » lors du championnat d'Europe Marathon 2022. L'effectif de la sélection sera établi en fonction de l'analyse de ces résultats, des possibilités d'inscription et des moyens de l'équipe de France. Dans ces catégories, de 0 à 6 sportif.ves par catégorie pourront être sélectionné.es.

E. Diffusion des règles de sélection et des listes de sportifs sélectionnés

Les présentes règles de sélection seront diffusées sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

La diffusion des listes des sportifs sélectionnés pour les World Games aura lieu au plus tard le lundi 9 mai 2022 sur le site Internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

La diffusion des listes des sportifs sélectionnés pour le championnat d'Europe aura lieu au plus tard le lundi 9 mai 2022 sur le site Internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak. Un avenant à cette liste pourra être diffusé suite à la sélective nationale de short race des 18 et 19 juin de Valenciennes, dans le cas où un sportif médaillé lors du championnat du Monde 2021 se sélectionnerait à cette occasion.

La diffusion des listes des sportifs sélectionnés pour le championnat du monde aura lieu au plus tard le lundi 8 août 2022 sur le site Internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

F. Règles de sélections 2023

Les résultats de la saison internationale 2022 pourront être pris en compte pour la réalisation des modes de sélections de 2023.